

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 873

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Stop aux bombes

■ (y) Elément de la société de consommation et symbole de sa pulsion de gaspillage, l'emballage perdu fait périodiquement l'objet de vives critiques, au nom de l'usage ménager des ressources, de la lutte contre l'augmentation du volume des déchets, et de la simple logique, laquelle n'a rien à faire des contraintes de la vente en libre service, ni des petites commodités des usagers.

En ce moment, les boîtes à boissons ("les canettes" des Québécois) se trouvent dans le collimateur: on sait toute la bêtise écologique de "cet emballage inutile, gaspilleur d'énergie et polluant", pour parler comme les consommatrices (*J'Achète Mieux*, juillet-août 1987, p.25). D'ailleurs, Coop vient de renoncer à vendre des boissons en boîtes et – plus sagement encore – la Migros n'en a jamais inscrit dans son assortiment.

Autre campagne du moment: la bombe aérosol, plus précisément les chlorofluorocarbones (CFC), utilisés comme gaz de propulsion de certains produits conditionnés en sprays. Une fois libérées, ces dangereuses substances volatiles s'en vont attaquer la couche protectrice d'ozone, qui sert de vaste filtre antirayons ultraviolets, dont nous ne saurions soutenir la diffusion directe sans graves ennuis (cancer de la peau notamment). L'immixtion de gaz CFC atteint les 5000 tonnes en Suisse, dont la bonne moitié sans doute à partir des aérosols, le solde provenant d'autres utilisations, dans la réfrigération, le nettoyage chimique et la fabrication de matériaux d'isolation ou d'emballage (y compris les barquettes Mac Donald).

Interdiction même aux USA

De toute évidence, l'application sprays est la plus facile à éliminer. Elle est d'ailleurs interdite depuis plusieurs années aux USA, Canada et Japon, ainsi que dans certains

pays scandinaves (Norvège et Suède). En Suisse, une ordonnance prévoit certaines restrictions à l'utilisation des CFC à partir du 1^{er} septembre 1988. Avec une année d'avance, les organisations de consommateurs, FRC en tête, vont lancer un boycott des bombes aérosols. De toutes les bombes, jusqu'à plus ample informé. Avec solutions de remplacement puisqu'elles existent: sticks ou rollers pour le déodorant, vaporisateur pour la laque à cheveux, crème au lieu de mousse pour le rasage ou la protection solaire, produits de nettoyage traditionnels au lieu de sprays pour le four, les taches, etc.

De 1977 – au lendemain des premières alertes – à 1982, le pourcentage des CFC utilisés pour les aérosols remplis en Suisse a passé de 100% à moins de la moitié (38,8%). Dans le même temps, la part des CFC à l'ensemble des gaz de propulsion a baissé de 83% à 39%. Sans qu'il soit possible d'établir un lien de causalité clair, on peut penser que les progrès obtenus par l'industrie l'ont été sous la pression des motions Christinat (15.12.79) et Bauer-Lagier (15.12.82), promptement transformées en postulats, respectivement par le Conseil national en septembre 1980 et par le Conseil des Etats trois ans plus tard.

Démonstration à faire

Une première campagne antisprays avait déjà provoqué un net recul de ce mode de conditionnement, apparu vers le milieu des années soixante et dont la vogue a sans doute atteint son maximum dans le début des années septante, avant le premier choc pétrolier et toute la discussion déclenchée par le Club de Rome sur la limitation des ressources.

Le boycott qui va être lancé début septembre devrait montrer aux fabricants, aux distributeurs et au législateur, que les consommateurs ont une mesure d'avance sur eux

tous et acceptent de renoncer à une commodité nuisible, quand il y a possibilité de substitution ne présentant pas les mêmes risques pour l'environnement. Démonstration à l'intention des pessimistes et de tous ceux qui voient en l'être humain un incorrigible égoïste, soucieux de son seul intérêt personnel immédiat.

Démonstration utile aussi pour les "fondamentalistes", qui ne peuvent accepter que les changements de comportement affectant la vie quotidienne et les habitudes de consommation constituent de véritables révolutions individuelles, ouvrant une voie moins prestigieuse mais finalement plus sûre au changement de société. Les plus belles déclarations politiques et les programmes électoraux les mieux formulés bouleversent moins de choses que le renoncement aux sprays, le recyclage du papier ou de l'aluminium, la réutilisation du verre, la reprise des piles et batteries, le compostage des déchets qui s'y prêtent, etc – pour en rester au seul secteur poubelles.

Mais toutes ces mesures ne prennent leur sens que si elles servent d'illustration à une philosophie profondément politique, les plaçant dans une perspective globale de préservation du milieu vital pour ceux qu'il abritera demain.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Anne-Marie Bossy

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Point de vue:

Jean-Louis Comuz

Abonnement:

63 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA